



Note de fioul très très élevée

Par **kalou97**, le **30/08/2015** à **10:07**

Bonjour,

J'ai reçu mon décompte individuel de charge concernant le fioul, j'ai un appartement de 77 m² et pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 je dois payer 2739.37 euros de facture. Tous les mois, je paie une provision de chauffage de 117.20 euros, je leur dois donc la somme de 926.67 euros. Je viens de recevoir ma quittance du mois d'août 2015 où je paie mes 117.20 euros de provision + 185 euros pour payer la facture de cette année ce qui me revient à 302.53 euros de chauffage (mon loyer lui est de 295.78 euros) je trouve la facture vraiment très importante, de plus ma fille cette année est en internat (je pensais donc recevoir une facture moindre puisque étant seule, je consomme moins).

L'année dernière, ils m'ont remboursé 771 euros, j'ai demandé de revoir cette dernière facture, et ils m'ont répondu que mon compteur l'année dernière était bloqué et qu'ils sont venus le changer, mon compteur étant à l'intérieur de mon domicile, je l'aurai vu s'ils me l'avaient changé, je leur ai demandé le double du bon d'intervention car moi je n'en ai pas par contre ils sont intervenus sur ma chaudière cette année pour remplacer le gicleur (mon compteur n'a jamais été bloqué, ni changé), la personne qui s'occupe des réclamations des facturations m'a dit " si j'étais vous, je serai déjà bien contente d'avoir été remboursée l'année dernière" je ne tolère pas cette remarque car je veux aussi comprendre cette facture c'est comme si elle me disait "alors fermez la" et je ne suis pas d'accord. Je leur ai adressé un courrier avec recommandé pour leur demander le détail de mon relevé, le double du bon d'intervention, ils l'ont reçu mais n'ont pas daigné encore répondre par contre ils m'ont bien envoyé ma quittance avec son montant exorbitant. Mon loyer est directement prélevé sur mon compte, je voulais savoir si, comme je n'ai reçu aucun détail de ma consommation suite à ma réclamation, je pouvais annuler mon prélèvement pour ne payer que mon loyer et ma provision de chauffage par chèque qui correspond à 400.51 euros au lieu de 585.84 euros, si par cette action, je ne serai pas en faute, (en attendant de recevoir le détail de ma consommation ou un rendez-vous, comme je l'ai demandé dans mon courrier) merci pour vos réponses.

Par **squier**, le **31/08/2015** à **12:19**

Bonjour,

Réclamer ne vous dispense pas de payer

C'est une cause de résiliation de bail

Vous êtes en appartement et vous avez une chaudière individuelle ?
Comment le camion vous livre ?

Par **kalou97**, le **31/08/2015** à **17:05**

bonjour,

Oui chaudière individuelle. le camion livre le fioul dans une grande cuve qui dispatche le fioul dans chaque pavillon locatif.

Je viens de téléphoner à mon bailleur (HLM) qui est d'accord pour que je ne paie que mon loyer plus la provision de chauffage jusqu'à ce qu'ils me donnent une explication sur cette énorme facture (remarquer, il est vrai qu'ils me l'ont dit que verbalement donc d'après vous je me mettrai en faute ? mais je ne vais pas payer quelque chose qui me paraît être une erreur ?)